

OBJET : Conclusion d'un marché de travaux « Rénovation de courts de tennis TCA (Tennis Club Annonay) » n° 202013

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier à un prestataire privé le soin de réaliser les travaux désignés en objet,

DECIDE
Article 1

La conclusion du marché de travaux « Rénovation de courts de tennis TCA (Tennis Club Annonay) » avec la société LAQUET TENNIS située au 643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE MORNAY pour un montant de 117 293.00 €HT soit 140 751.60 €TTC (variante n°1 retenue).

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 04/08/2020
Le Maire,

SIMON PLENET



| | | |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Transmis en sous Préfecture le : | Notifié le : | Affiché le : |
|----------------------------------|--------------|--------------|